Le 4 décembre 2017

Province de Québec Ville de Rimouski

Le LUNDI quatre décembre deux mille dix-sept, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h03, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray, Cécilia Michaud et Virginie Proulx, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Grégory Thorez, Jocelyn Pelletier, Karol Francis, Simon St-Pierre et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Claude Périnet, directeur général, madame Hélène Malenfant, assistante greffière, et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Le directeur des ressources financières et trésorier, monsieur Sylvain St-Pierre, procède à la présentation des prévisions budgétaires de l'année 2018. Par l'utilisation de divers tableaux, monsieur St-Pierre explique les contraintes budgétaires et les opportunités financières ayant une incidence sur l'augmentation du taux de taxes pour l'année 2018, comparativement à l'année 2017. Il présente également des tableaux comparatifs des montants des diverses tarifications apparaissant au compte de taxes et de l'évolution du compte de taxes moyen pour les années 2017 et 2018. De plus, monsieur St-Pierre présente le positionnement de la Ville de Rimouski par rapport aux villes de 45 000 à 55 000 habitants, en matière de comparaison du compte de taxes moyen. Il traite ensuite des revenus additionnels projetés pour l'année 2018, du fait de la modification de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières et de la tarification des matières recyclables pour les industries, commerces et institutions. Des explications sont fournies sur la nature des dépenses et des revenus anticipés pour l'année 2018, pour l'atteinte d'un budget équilibré de 81 217 000 \$. Après avoir traité du niveau d'endettement de la Ville de Rimouski, monsieur St-Pierre fait finalement état des principaux projets inscrits au programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020.

Cette présentation est suivie du discours de monsieur le maire Marc Parent, aux termes duquel il traite des faits saillants du budget 2018 et des orientations et actions qu'entend prendre et maintenir le conseil municipal pour la prochaine année.

2017-12-1032

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT la présentation par le maire des prévisions budgétaires pour l'année financière 2018 représentant des revenus et des dépenses de 81 216 578 \$ incluant la conciliation à des fins fiscales;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Rimouski pour l'année financière commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 2018.

2017-12-1033

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS - ANNÉES 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020 par le maire pour un montant de 52 766 600 \$ en 2018, 35 075 500 \$ en 2019 et 17 815 000 \$ en 2020, pour un montant total de 105 657 100 \$;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Rimouski pour les années 2018-2019-2020.

2017-12-1034

PUBLICATION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser la publication des prévisions budgétaires 2018 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2018-2019-2020 de la Ville dans le bulletin municipal de décembre 2017, pour servir à titre de distribution à chaque adresse civique, en conformité avec l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, assisté du directeur des ressources financières et trésorier, répond aux questions qui lui sont adressées par certains citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir traité tous les sujets à l'ordre 20 h 57.	du jour, monsieur le maire lève la séance à
Marc Parent, maire	Hélène Malenfant, assistante greffière